



Commune  
de  
**Rubrouck**  
59285

Tél. 03 28 43 03 83  
Fax 03 28 43 05 67

Le 2 février 2018 à 20 heures, en Mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

**Présents :**

- L. EVERAERE, Maire.
- D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, adjoints.
- A. DEBRUYNE, K. DEHAY, F. DEKEISTER, S. EMILE, B. FOULON, G. LANGLOIS, J.C. PONSIN, conseillers municipaux.

**Excusés :** C. BECK qui a donné pouvoir à G. LANGLOIS, F. LOOTVOET, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de la convocation : 19 janvier 2018

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017.**

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

### **2) Demande d'implantation d'un distributeur de pains**

Monsieur le Maire a reçu une demande d'implantation de distributeur automatique de pains sur le village. Elle émane du boulanger de Noordpeene et précise que tous les frais liés à l'achat, l'installation et l'entretien sont à sa charge. Actuellement, les Rubrouckois s'approvisionnent soit par une livraison à domicile soit par une commande un jour par semaine auprès de l'épicerie – café. Il n'y a plus de dépôts de pains depuis l'arrêt des Caves du Séchoir. Les commerçants à l'initiative de ces livraisons et commandes ne devraient pas subir d'impact négatif car il s'agirait d'un mode de consommation complémentaire intéressant une autre clientèle. Ainsi, avec 11 voix pour et 1 abstention, le conseil décide d'accéder à cette demande. L'implantation sera à définir avec le boulanger.

### **3) Autorisation d'ouverture de crédits**

A l'unanimité, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits au niveau des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2017, ceci pouvant se faire légalement dans la limite du quart des crédits ouverts dans le budget précédent.

### **4) Budgétisation de la contribution Défense Extérieure Contre l'Incendie auprès du Siden Sian**

Par délibération du 13 décembre 2013, la commune a confié la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au Siden Sian. Cette participation peut être soit prévue au budget de la commune et inscrite au chapitre 65 (budgétisation), soit prélevée par l'impôt directement auprès du contribuable (fiscalisation). Cette année, la cotisation est maintenue 5€ par habitant. A l'unanimité, le conseil décide de continuer à budgétiser cette cotisation.

### **5) Budgétisation des compétences transférées au SIECF**

Le conseil municipal a décidé d'adhérer aux compétences électricité, télécommunications, gaz et éclairage public (investissement) du SIECF. La commune a le choix entre la budgétisation (inscription de la dépense au budget primitif, en section de fonctionnement) et la fiscalisation. A l'unanimité, le conseil décide la budgétisation de la cotisation.

### **6) Débat d'Orientations budgétaires**

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités pour l'année 2018 et l'évolution de la situation financière de la commune.

Depuis 2014, si la capacité d'autofinancement est stable, il faut continuer d'être vigilant sur les dépenses de fonctionnement et ainsi les maintenir à leur niveau actuel. Près de 900 000€ ont été investis pour l'amélioration de la vie du village et de ses habitants. Les subventions obtenues représentent 300 000€.

Pour 2018, des dépenses ont déjà été décidées et seront reprises au budget : paiement de la salle des fêtes, travaux de couverture et de charpente à la salle des fêtes, aménagement de l'ancienne bibliothèque en habitation, nouvelle aire de jeux, sécurisation et plantation à la mare,...

Le débat s'instaure ensuite au sein du conseil autour des points principaux suivants:

- Réhabilitation de l'église : l'architecte a rendu son rapport et estime à 100 000€ HT le montant des travaux urgents de sécurisation à prévoir. Les travaux de plus grande ampleur pour réhabiliter l'édifice ont été regroupés en tranche. La première concerne la tour et le chauffage et s'élèverait à 900 000€ HT. Le taux de subvention pourrait atteindre 82%.
- Aménagement scénographique et agrandissement du musée
- Eclairage et création d'un trottoir route de Bourbourg
- Réaménagement du terrain de tennis
- Système de vidéo projection à la salle des fêtes
- Parcours sportif sur la pâture près de l'aire de loisirs

### **7) Renouvellement du contrat avec la CAF du Nord**

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de partenariat et d'objectifs conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

### **8) Pertes sur créances irrécouvrables**

Le trésorier informe la commune de son impossibilité de poursuivre les débiteurs d'une dette de cantine contractée en 2016. En effet, le montant n'atteint pas le seuil minimal de poursuite. A l'unanimité, le conseil décide d'inscrire cette somme en perte sur créance irrécouvrable.

### **Questions et Informations Diverses.**

La population totale rubrouckoise au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 972 habitants (979 en 2017).

Un dysfonctionnement de l'éclairage public est indiqué.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 mars 2018 à 20h.

La séance est levée à 21 h 30.